

COMMENTAIRES DES MESSAGES DU 10 DÉCEMBRE 2021 : ANTÓNIO GUTERRES, MICHELLE BACHELET ET AUDREY AZOULAY

Par

Dieudonné KALINDYE BYANJIRA

Professeur Ordinaire

*Chef de Département des Droits de l'Homme à la Faculté de Droit/Université de Kinshasa
Professeur visiteur (Droit International Humanitaire) à l'Ecole Nationale d'Administration et
de la Magistrature (ENAM, Ouagadougou/Burkina Faso)*

*Directeur Général de l'Institut Africain des Droits de l'Homme et de la Démocratie
Assistant Conseil à la Cour Pénale Internationale*

*Lauréat Encadreur de l'équipe championne de la première édition du premier concours
national de plaidoirie en Droit International Humanitaire organisé par le Comité
International de la Croix-Rouge*

L'Organisation des Nations Unies, à travers son Secrétaire Général, Monsieur António Guterres, a adressé en date du 10 décembre 2021, un message réconfortant pour commémorer la journée internationale des droits de l'homme.

Dans la même veine, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Madame Michelle Bachelet, a aussi livré son message pour attirer l'attention de la communauté internationale de la symbolique date du « 10 décembre 1948 ».

Ensuite, la Directrice Générale de l'Unesco, Madame Audrey Azoulay, n'est pas restée en marge. Elle a salué le combat pour les droits de l'homme en fustigeant les inégalités.

En effet, les trois discours ont été focalisés sur « l'égalité », thème de l'année. Ce concept, tiré implicitement de l'article 1^{er} de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme¹, a tout son sens en ce temps où la(le) Covid a été au centre de toutes les préoccupations des Etats, des organisations internationales, des organisations non-gouvernementales et des multinationales ainsi que du Vatican².

¹ Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

² Il s'agit de la communauté internationale.

En fait, la doctrine onusienne indique que : « les principes d'égalité et de non-discrimination sont au cœur des droits de l'homme. La notion d'égalité fait partie intégrante du Programme 2030 et de l'approche des Nations Unies définie dans le document Shared Framework on Leaving No One Behind : Equality and Non-Discrimination at the Heart of Sustainable Development (Cadre commun pour ne laisser personne de côté : l'égalité et la non-discrimination au cœur du développement durable). Il s'agit notamment d'examiner les formes de discrimination profondément ancrées touchant les populations les plus vulnérables de nos sociétés et de trouver des solutions à ces problèmes.

L'égalité, l'inclusion et la non-discrimination, soit une approche du développement fondée sur les droits de l'homme, constituent le meilleur moyen de réduire les inégalités et de nous remettre sur la bonne voie en vue de réaliser le Programme 2030 ».

Cette approche onusienne est axée sur six piliers à savoir :

- une économie fondée sur les droits de l'homme peut briser les cycles de la pauvreté ;
- reconstruire un monde plus juste : un nouveau contrat social ;
- l'égalité des chances pour les jeunes ;
- renverser les inégalités et les injustices en matière de vaccins ;
- promouvoir le droit à un environnement sain et la justice climatique ;
- prévenir les conflits et renforcer la résilience à travers l'égalité, l'inclusion et les droits de l'homme.

1. UNE ÉCONOMIE FONDÉE SUR LES DROITS DE L'HOMME PEUT BRISER LES CYCLES DE LA PAUVRETÉ

La pauvreté endémique, les inégalités généralisées et la discrimination structurelle constituent des violations des droits de l'homme et figurent parmi les plus graves problèmes mondiaux actuels. Pour s'y attaquer efficacement, il faut des mesures fondées sur les droits de l'homme, un engagement politique renouvelé et la participation de tous, en particulier des personnes les plus touchées. Nous avons besoin d'un nouveau contrat social permettant de partager plus équitablement le pouvoir, les ressources et les possibilités et définissant les fondements d'une économie durable fondée sur les droits de l'homme.

2. RECONSTRUIRE UN MONDE PLUS JUSTE : UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

Les droits de l'homme, y compris les droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que le droit au développement et le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable, sont indispensables pour construire une nouvelle économie fondée sur les droits de l'homme capable de soutenir des sociétés meilleures, plus justes et plus durables pour les générations actuelles et futures. Une économie fondée sur les droits de l'homme devrait être à la base d'un nouveau contrat social.

3. L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES JEUNES

Les crises financières et sanitaires successives ont eu des répercussions durables et multidimensionnelles sur des millions de jeunes. Si leurs droits ne sont pas protégés, notamment grâce à des emplois décents et à une protection sociale, la « génération COVID » risque de subir les effets préjudiciables des inégalités et de la pauvreté croissantes.

4. RENVERSER LES INÉGALITÉS ET LES INJUSTICES EN MATIÈRE DE VACCINS

L'injustice en matière de vaccins, à travers la répartition inéquitable des vaccins et leur thésaurisation, est contraire aux normes juridiques internationales et au droit international des droits de l'homme, ainsi qu'à l'esprit de solidarité mondiale. L'appel lancé en faveur d'un programme commun et d'un nouveau contrat social entre gouvernements et citoyens doit être suivi sans plus attendre afin de rétablir la confiance et de permettre à tous de vivre dans la dignité.

5. PROMOUVOIR LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN ET LA JUSTICE CLIMATIQUE

La dégradation de l'environnement, notamment les changements climatiques, la pollution et la perte de la biodiversité, affecte de manière disproportionnée les personnes, les groupes et les peuples en situation de vulnérabilité. Ces répercussions exacerbent les inégalités existantes et ont des effets néfastes sur les droits de l'homme des générations actuelles et futures. À la suite de la reconnaissance du droit à un environnement propre, sain et durable par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, des mesures urgentes doivent être prises pour respecter, protéger et réaliser ce droit. Ces mesures doivent être au cœur d'une nouvelle économie fondée sur les droits

de l'homme capable d'assurer une relance verte après la COVID-19 et une transition juste.

6. PRÉVENIR LES CONFLITS ET RENFORCER LA RÉSILIENCE À TRAVERS L'ÉGALITÉ, L'INCLUSION ET LES DROITS DE L'HOMME

Les droits de l'homme ont le pouvoir de s'attaquer aux causes profondes des conflits et des crises, en répondant aux griefs, en éliminant les inégalités et l'exclusion et en permettant aux personnes de participer à la prise de décisions qui ont une incidence sur leur vie. Les sociétés qui protègent et favorisent les droits de l'homme de tous sont des sociétés plus résilientes, mieux préparées, grâce aux droits de l'homme, pour faire face aux crises inattendues comme les pandémies et les effets de la crise climatique. L'égalité et la non-discrimination sont essentielles à la prévention : en garantissant tous les droits de l'homme pour tous, tout le monde peut accéder aux avantages préventifs des droits de l'homme. Toutefois, lorsque certaines personnes ou certains groupes sont exclus ou font l'objet de discriminations, les inégalités alimentent le cycle des conflits et des crises.

Ces piliers peuvent paraître des rêves. Certainement des rêves si les Etats ne s'impliquent pas en adoptant les politiques publiques efficaces pour la promotion et la protection des droits humains.

Tel est le sens de ces communications de ces trois personnalités onusiennes (en annexe).

ANNEXES

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU, ANTÓNIO GUTERRES

Notre monde est à un tournant de son histoire.

La pandémie de COVID-19, la crise climatique et l'expansion de la technologie numérique dans tous les secteurs de notre vie ont créé de nouvelles menaces pour les droits humains.

L'exclusion et la discrimination sont monnaie courante.

La sphère publique se rétrécit.

La pauvreté et la faim augmentent, pour la première fois depuis des décennies.

Des millions d'enfants sont privés de leur droit à l'éducation.

Les inégalités se creusent.

Or, nous pouvons choisir une autre voie.

Il y a 73 ans, jour pour jour, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les principes énoncés dans cette simple déclaration demeurent la clé de la réalisation de tous les droits humains – civils, économiques, culturels, sociaux et politiques – pour toutes et tous, partout dans le monde.

Le relèvement après la pandémie doit être l'occasion de renforcer les droits humains et les libertés, et de rétablir la confiance.

La confiance dans la justice et l'impartialité des lois et des institutions.

La certitude qu'une vie dans la dignité est possible.

La conviction que tout un chacun sera entendu dans l'équité et que les griefs seront réglés par des voies pacifiques.

L'Organisation des Nations Unies défend les droits de chaque membre de notre famille humaine.

Aujourd'hui et tous les jours, nous continuerons à œuvrer pour la justice, l'égalité, la dignité et les droits humains pour toutes et tous.

Heureuse Journée des droits de l'homme !

* * *

MESSAGE DE LA HAUTE-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME, Michelle Bachelet

Ces deux dernières années ont tristement illustré le coût intolérable des inégalités croissantes.

L'égalité est au cœur des droits de l'homme.

Cela ne veut pas dire que nous devons tous avoir la même apparence, penser la même chose ou agir de la même façon. Bien au contraire.

Cela signifie que nous acceptons notre diversité et exigeons que tout le monde soit traité sans aucune discrimination.

Que peu importe qui nous sommes, qui nous aimons et où nous vivons, nous avons les mêmes chances de vivre dans la dignité et de réaliser nos rêves.

Que dès notre naissance, où que nous soyons sur cette planète, nous avons les mêmes droits. À la vie, à la santé et à l'éducation.

D'exprimer nos opinions sans crainte. De profiter de la vie dans un environnement sain.

Nous tous.

L'égalité est une question d'empathie et de solidarité. C'est comprendre que, du fait de notre appartenance commune à l'humanité, la seule manière d'avancer est d'œuvrer ensemble pour le bien commun.

Mais les inégalités exacerbées par la COVID-19 nous font reculer. Il est temps de contrer ce recul. Et de les faire tomber.

En cette Journée des droits de l'homme, je vous invite à prêter votre nom et vos efforts au service de l'égalité. Pour que notre reprise face à la crise soit meilleure, plus juste et plus verte. Pour que nous puissions reconstruire des sociétés plus résilientes et plus durables. Pour que nous puissions défendre les droits de l'homme. Pour tous.

* * *

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'UNESCO, Audrey Azoulay

La pandémie de COVID-19, en exacerbant les inégalités et en mettant en lumière toutes les impasses et les défis contemporains, nous révèle le chemin qu'il nous reste à parcourir pour faire respecter les droits humains.

Dans ce contexte, le mandat de l'UNESCO se fait plus précieux que jamais – qu'il s'agisse de garantir l'accès à l'éducation, à la science, à la culture et à l'information, ou de mobiliser l'ensemble de ces biens communs pour créer un monde plus juste et plus humain, où les droits de chacune et chacun sont respectés.

Durant ces derniers mois, l'UNESCO a donc tout fait pour protéger ce socle de droits fondamentaux, en les mettant au cœur de nos réponses face aux crises.

C'est notre engagement pour garantir ce droit fondamental à l'éducation – en mobilisant une coalition inédite de 200 partenaires face à la fermeture des écoles, ou par la publication de notre rapport sur Les futurs de l'éducation, visant à nourrir et enrichir la réflexion et l'action mondiales.

C'est aussi notre engagement redoublé pour le respect de chacun dans sa différence. Suite à l'Appel mondial contre le racisme lancé en décembre 2020 par nos États membres, nous développons une nouvelle stratégie à l'échelle de l'Organisation entière pour renforcer partout la lutte contre le racisme et les discriminations.

Ce sont enfin les grandes décisions prises pendant notre Conférence générale et, en particulier, l'adoption de deux recommandations historiques sur une science ouverte et l'éthique de l'intelligence artificielle, dont nous avons mesuré ces derniers mois toute la pertinence.

La Recommandation sur une science ouverte entend tout d'abord renforcer l'accès à la connaissance scientifique, pour que la science profite à tous, et non à quelques-uns. Elle s'inscrit dans la droite lignée de l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui rappelle que « Toute personne a le droit (...) de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ».

Ensuite, notre Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle, premier instrument normatif mondial dans ce domaine, fera en sorte que le développement de cette technologie révolutionnaire serve les droits humains, au lieu de leur nuire.

Plus que jamais, nous savons que le mandat de l'UNESCO, dans toute sa latitude et sa cohérence, peut aider à construire ensemble cet « idéal commun » défini par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous invitons, en ce jour, tous les acteurs de nos sociétés à s'engager à nos côtés, pour donner à l'avenir un visage plus humain.

* * *

